



DEPARTEMENT      ARRONDISSEMENT      CANTON  
DU PAS DE CALAIS      DE LENS      DE BULLY-LES-MINES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019

**Date de la convocation :**  
25 Novembre 2019

**Date d'affichage :**  
25 Novembre 2019

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil  
municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 17  
Procurations : 4

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mmes Monique STORNE, Marylène ROBERT, Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Christian KASPRZYK, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER et Philippe NEVEU.

Excusés : Mme Anne NAUDE, Mrs Daniel LAIGLE, Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI et Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME et M. Valentin PRUVOT.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON procuration à M. Joël BIGOURD, M. Joel OUVRY procuration à M. Alain COURAULT, Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Marylène ROBERT, M. Philippe DUTKIEWICZ procuration à M. Laurent POISSANT.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

**Objet : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras est arrivé à échéance le 31 Décembre 2018.

Monsieur le Maire souhaite renouveler son engagement pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement, signé pour 4 ans, entre la C.A.F. et la Commune.

Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

**À la majorité :**

Pour : 21  
Contre : /////  
Abstention : /////  
Mention exécutoire : oui

Les familles ont des besoins croissants en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes.

Les Contrats Enfance et Jeunesse ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands ;

Dans ce contrat seront développés les axes suivants :

- Une structure multi accueils ;
- Les centres de loisirs ;
- Un L.A.E.P. (Lieu d'Accueil Enfants Parents) ;
- Un poste de coordinateur ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

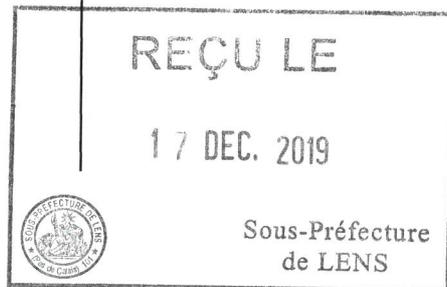
Emet un avis favorable au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurent POISSANT.



"DECISION EXECUTOIRE" 17 DEC. 2019

Reçue en Sous-Préfecture le 23 DEC. 2019

Publiée au Nom de le 23 DEC. 2019

MAZINGARBE, le 23 DEC. 2019

Le Maire

